

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.225

**Centre de tri de
Mornac : choix du
mode d'exploitation
de la cabine de tri**

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 octobre 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.225**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

CENTRE DE TRI DE MORNAC : CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION DE LA CABINE DE TRI

Le GrandAngoulême construit avec Calitom, sous le régime d'une convention d'entente intercommunale, un centre de tri des emballages ménagers sur la commune de MORNAC, dans la ZE de la Braconne. La construction de ce centre de tri sera achevée en janvier 2015.

Par délibération n° 156 du 15 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le mode d'exploitation retenu par la conférence de l'entente intercommunale concernant la prestation de tri et l'accompagnement socio professionnel des personnes en parcours d'insertion, à savoir un marché unique de prestation assorti d'une indépendance juridique de l'accompagnement socio professionnel vis-à-vis du titulaire.

Comme il est prévu dans la convention, c'est Calitom qui a lancé les consultations correspondantes début 2014, en tant qu'exploitant du site. Pour mémoire, la direction du site et les quelques autres postes techniques et administratifs, hors la cabine de tri, étaient déjà prévus en régie Calitom. La première commission d'appel d'offres de l'entente (CAO) a attribué le lot n°2 à l'association ALESIE, mais déclaré le lot n°1 infructueux, et a souhaité négocier avec les deux candidats : ESOPE SCOP SARL et ENVI2E POITOU-CHARENTE SCIC SA. Suite à cette négociation du 5 août 2014, les candidats ont remis une seconde offre, qui a été étudiée à la CAO du 1^{er} septembre 2014. Aucune des deux offres, même après négociation, n'a permis d'envisager sereinement une attribution.

A la suite de la CAO, une discussion s'est ouverte entre les élus de Calitom et les élus du GrandAngoulême délégués à l'Entente. Il est apparu que l'hypothèse d'une gestion en régie par Calitom, permettant également le recrutement de personnels en difficulté, éligibles à l'insertion, pouvait être réalisée. Le lot n°2 serait par conséquent mis à profit pour l'accompagnement des agents dans la première situation.

Les tâches de tri des déchets étant éprouvantes sur le long terme, même si le centre de tri a été conçu de façon à réduire au maximum la pénibilité des opérations, il est proposé qu'un soin particulier soit apporté à la gestion de carrière des employés. Pour favoriser au mieux la pérennisation d'un travail pour ces agents cela pourrait notamment comprendre :

- un recrutement en continuité d'un parcours d'insertion préalable ayant préparé à ce type de travail,
- un suivi médical renforcé (avec un ergonome),
- un entretien de gestion de carrière de façon régulière,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix du mode d'exploitation en régie Calitom de la cabine de tri, en veillant à conserver un souci d'insertion comparable à l'attente initiale du marché (30 % des trieurs en insertion).

D'APPROUVER le principe d'une gestion de carrière approfondie, compte tenu de la pénibilité de ce type de travail, en vue de faciliter l'insertion pérenne de ces agents dans le monde du travail.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 10 octobre 2014